

Ce barème est applicable que sur les logements en vente ou en location dans le département de la Guadeloupe.

<b>VENTES d'immeubles à usage d'habitation:</b>	<b>Mandat Non Exclusif</b>	<b>Mandat Exclusif</b>
<b>De 0 à 100 000 €</b>	<b>8% - min 6.500€ TTC</b>	<b>7% - min 6.000€ TTC</b>
<b>De 100 001 € à 250 000 €</b>	<b>7.5% TTC</b>	<b>6.5% TTC</b>
<b>De 250 001 € à 450 000 €</b>	<b>7% TTC</b>	<b>6% TTC</b>
<b>A partir de 450 000€</b>	<b>6% TTC</b>	<b>5% TTC</b>

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 8.5%

Nos Honoraires sont à la charge du vendeur sauf sur demande.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

<b>Cession fonds de commerce, Droit au Bail, locaux commerciaux:</b>	
<b>Prix de vente &lt; ou égal à 25.000€</b>	<b>Forfait de 5.000€ HT</b>
<b>Prix de vente de 25.001€ à 50.000€</b>	<b>Forfait de 7.500€ HT</b>
<b>Prix de vente de 50.001€ à 100.000€</b>	<b>Forfait de 10.000€ HT</b>
<b>Prix de vente supérieur à 100.000€</b>	<b>7% HT* du prix de vente</b>

\*Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

<b>Location: frais de visites, constitution dossier/location/bail</b>	
<b>Montant en € TTC à charge du locataire</b>	<b>Zone très tendue: 12€ TTC/m<sup>2</sup></b>
	<b>Zone Tendue: 10€ TTC/m<sup>2</sup></b>
	<b>Reste territoire: 8€ TTC/m<sup>2</sup></b>
<b>Montant en € TTC à charge du Bailleur</b>	<b>Montant calculé sur la même méthode pour le locataire.</b>
<b>Montant en € TTC à charge du Locataire et Bailleur</b>	<b>État des lieux 3€ TTC/m<sup>2</sup> au locataire et au Bailleur</b>

<b>Location commerce et entreprise «Location-Gérance»</b>	
<b>Locaux et terrain commerciaux, artisanaux, bureaux, garages...</b>	<b>20% HT du loyer annuel facial* (ou de la redevance)</b>
<b>Location avec droit d'entrée</b>	<b>Idem Honoraires fonds de commerce</b>

\*Valeur du loyer inscrit sur le bail

<b>Location commerce et entreprise avec option d'achat</b>	
<b>Locaux et terrain commerciaux, artisanaux, bureaux, garages...</b>	<b>20% HT du loyer annuel facial* + 50% des Honoraires sur locaux commerciaux</b>

\*Valeur du loyer inscrit sur le bail

<b>Estimation Logement</b>	<b>300 € T.T.C</b>
----------------------------	--------------------

PRESTATIONS INCLUSES	PRIMO	RELAX
Honoraires de gestion en % HT/mois de l'encaissement total et hors cotisation GLI	6% + 5€HT/mois	8%
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Encaissements divers (loyers, charges, allocations type CAF)	✓	✓
Emission des avis de quittances	✓	✓
Délivrances des quittances/reçus	✓	✓
Lettre de rappel	✓	✓
1ère relance par LRAR pour loyers impayés et recouvrement amiable	✓	✓
Révision annuelle des loyers	✓	✓
Traitement du congé du locataire	✓	✓
Calcul décompte au départ du locataire	✓	✓
Calcul et gestion des provisions pour charges	✓	✓
Comptabilité propriétaire	✓	✓
Acompte mensuel	✓	✓
Edition mensuelle ou trimestrielle du compte de gestion	✓	✓

PRESTATIONS OBLIGATOIRES	PRIMO	RELAX
Frais de timbre*		✓
Frais de virement bancaire	5€ HT/mois	✓
Accès Extranet bailleur	et par lot.	✓
Archivage annuel du dossier sur logiciel (cloud et scan)		✓

\*Frais de timbre limité à 2 envois par mois avec un affranchissement lettre verte 20 grammes sauf pour la formule relax.

PRESTATIONS A LA CARTE	PRIMO	RELAX	COÛT SI NON COMPRIS
Frais de LRAR à partir de la 2ème relance		✓	12€ TTC
Frais établissement attestation pour la CAF		✓	10€ TTC
Suivi sinistre		✓	200€ TTC par sinistre
Rédaction et délivrance d'un congé pour vente			15 €/congé hors frais de LRAR ou huissier
Représentation à AG en Gironde		✓	75 € TTC par AG
Représentation à AG hors Gironde			Sur Devis
Frais de clôture compte bailleur			75 € TTC
Frais pour chèque ou prélèvement impayé			30€ TTC/chèques ou prélèvement impayé
Frais détention dépôt de garantie		✓	5€ TTC/an
Aide à la déclaration foncière		✓	5€ TTC/an
Procédure de recouvrement créances, constitution dossier huissier pour commandement à payer		✓	200€ TTC par dossier (frais huissier et avocat à charge du bailleur)
Gestion des travaux hors sinistre (proposition travaux, suivi et contrôle des travaux)		✓	Honoraires par ordre de mission : 100 € TTC + 4% TTC du montant des travaux si travaux supérieurs à 500 € TTC ou 50€ TTC +2% TTC si travaux inférieurs à 500 € TTC ou forfait de 15 euros si travaux inférieurs à 150 €
Avance réparations urgentes inférieures à 150 euros TTC		✓	

**Hop! Immobilier Guadeloupe**

<https://Guadeloupe.Hop-immobilier.fr>

Hop! Immobilier - sas fci patrimoine au capital de 37000 € - siège social: 27 avenue de la marne 33700 mérignac - 500 130 059 RCS Bordeaux - Carte Professionnelle Transaction et Gestion sur immeuble et fonds de commerce n°CPI 3301 2017 000 017 791 Bordeaux



**Sophie THIBAUD**

Conseillère Immobilier

📞 06.90.29.38.06

📍 Guadeloupe